Compte Rendu de la FSSSCT du 26 Avril 2023

***Commenté et annoté 😊***

FSSSCT (Formation Spéciale Santé Sécurité et Condition de Travail)

Après un boycott de la formation le 23 mars dernier, nous avons siégé ce jour.

Présents :

Désormais **10 représentants du personnel titulaires** siègent à la FSSSCT au lieu de 7.

Pour la FSU : **Guillaume Guilbert, Honorine Papillon, Guillaume Cuq, Nathalie Moncanis, Philippe Llaud , Edwige Dulong**

Pour Unsa Education : **Nathalie Cambon, Sophie Lozano-Frigière**, Delphine Puech

Pour FNEC FP FO : **Noémie Verny**

Pour la CGT : **Franck Lacrampe**, Sabine Manet

Pour l’administration, membres de droit :

Maryline Lutic

Stéphanie Marret-Delbac

Christain Peymaud (Inspecteur Santé Sécurité au Travail)

Membres invités :

Patrick Alet (Principal du collège de Vic sur Cère)

Hélène Montrejeau : Inspectrice Education nationale Aurillac III

Magdaléna Valencia : Assistante sociale des personnels.

Alexis Montarnal : secrétaire administratif

**Traitement de l’ordre du jour.**

Déclarations liminaires lues par la FSU, l’UNSA, FO

1. **Installation**

Suite aux élections de décembre 2022, nous installons cette nouvelle formation qui est maintenant étroitement liée avec le CSA.

1. **Désignation secrétaire**

Guillaume Guilbert (FSU) est élu secrétaire et Honorine Papillon (FSU) secrétaire adjointe.

**Formation spécialisée,** ses champs de compétence :

Pour le moment le Département gère les écoles et les collèges, mais il se pourrait qu’il gère aussi les lycées, alors qu’actuellement c’est l’Académie qui le fait. Cela risque d’être compliqué car la DASEN ne gère pas les lycées, il faudra donc que nous ayons des moyens d’information conséquents.

Nous sommes dans l’attente d’une circulaire sur l’application du décret de 2020.

Problème : il n’y a eu aucune visite faite par le CHSCTA par exemple dans un lycée où il y a pourtant eu des alertes et des accidents de service. C’est donc très dommageable que l’administration n’est encore pas pris de décision sur la circulaire.

La Secrétaire Générale précise : « Nous sommes en attente de plusieurs règlements intérieurs, il y aura un groupe de travail avec les représentants du personnel, nous n’avons pas de calendrier non plus. »

Autre problème : La plaquette de la formation des membres n’est pas finalisée. Nous avons droit à 5 jours pour la formation spécialisée obligatoire dans les 4 ans du mandat. Nous avons droit à 2 jours par nos OS (parmi les 5 jours).

***Heureusement pour l’Unsa cette formation a déjà eu lieu* … 😉**

1. **Point sur les fiches RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail)**

A ce jour, nous avons reçu 17 fiches RSST.

Chaque fiche est évoquée en maintenant l’anonymat des scripteurs. Nous demandons où en est le suivi pour chacune. Dans le tableau récapitulatif de l’administration, il n’y a pas de « colonne *suivi »*, avant c’était Jean-Claude Frigière, le conseiller de prévention, qui le faisait. Le suivi des fiches incombe au conseiller de prévention et aux assistants de prévention des circonscriptions.

**Il n’y a plus de conseiller départemental de prévention depuis la rentrée 2022 !**

Le problème est aussi de trouver des assistants de prévention au collège.

Le poste a été proposé au mouvement, mais il requiert une formation et une bonne connaissance de la prévention en matière de Santé et Sécurité au travail … étant donné le peu de communication sur ce domaine par l’administration, excepté sur Aurillac III où l’Inspectrice a fait passer un dossier avec la note de service de rentrée, pas étonnant qu’aucun collègue ne se précipite sur ce type de poste … Nous remercions encore Jean-Claude Frigière d’avoir occupé ce poste pendant au moins 5 années.

Même l’ISST s’interroge : « Cela questionne sur l’attractivité du poste, pourquoi l’administration n’y est pas arrivée ? ». Il précise aussi qu’il y aura un registre dématérialisé bientôt, il sera présenté à la DG la semaine prochaine. Cela devrait permettre un suivi régulier.

Ce qui n’est pas satisfaisant est que le moyen est pris sur les postes d’adjoint …1/2 temps !!…il faudrait un véritable budget dédié aux postes sur la santé au travail.

**A propos des fiches et de leur suivi :**

***Il appartient à chaque représentant des personnels de contacter les collègues, mais c’est aussi aux collègues de nous joindre selon sa sensibilité syndicale afin de nous saisir si les réponses formulées par l’administration ne leur conviennent pas ..on peut vous accompagner auprès des services académiques , s’il y a un rdv de proposé voire une convocation . Effectivement la façon dont les fiches sont traitées est méconnue de la majorité des collègues et certains ne savent pas ce à quoi ils ont droit.***

***N'hésitez pas à nous appeler lorsque vous souhaitez remplir une fiche RSST.***

**\*Fiche 2** : problématique de surcharge de travail pour des gestionnaires en collège. La collègue a déclaré un accident de service, instruction en cours (en date du 10 novembre 2022), le délai est largement passé. Ceci apparait régulièrement dans les conseils d’administration.

Madame la SG dit qu’elle prendra contact mais ne garantit pas de délai.

La CGT souligne une inquiétude que l’on peut avoir vis à vis des gestionnaires de collèges

Il faut faire attention à ces personnels-là.

**\*Fiche 3** : Suite à une altercation entre élève et enseignant.

***L’UNSA souligne auprès de l’administration que ce type de fiche reste rare mais que si chaque collègue prenait le temps de remplir une fiche RSST, c’est au moins une chaque jour qui arriverait sur les bureaux des IEN. Les collègues gèrent tant bien que mal les difficultés liées notamment à l’école inclusive qui sont bien réelles et qui ne sont pas réglées par manque de moyen de tout type, médecine scolaire inexistante, psychologue scolaire trop peu nombreux, services et spécialistes extérieurs débordés … et au jour le jour ce sont les collègues qui trinquent et aussi bien sûr les élèves !!!!!***

***….Bien sûr pas de réponse à cette remarque…***

**\*Fiches 7 et 8** : Nous faisons remarquer que ces fiches ont été réglées efficacement par Mme Montrejeau.

**\*5 fiches** ont été renseignées depuis janvier 2023 au collège LA PONETIE : suite notamment au transfert des 4e et 3e SEGPA à l’EREA prévu pour septembre 2023.

Madame la DASEN accepte rapidement une visite de cet établissement, devançant notre demande.

La DASEN précise que pour la SEGPA / EREA, la mise en réseau se fera. Il n’y aura pas de suppression de poste. Il y aura même peut-être une création selon les effectifs.

En ce qui concerne la classe de 3e, le rectorat a mis une vigilance puisque celle-ci a été formulée. Chaque année une division part en troisième prépa métier, tout un travail a été fait avec les équipes depuis 1 an et demi. Madame la DASEN dit espérer que le poste soit remis au mois de juin car moins de 10 élèves partiraient, peut être seulement 5.

La visite de la délégation de la FSSSCT devrait avoir lieu le 20 Juin 2023, précédemment se tiendra un Groupe de travail le 10 Mai.

**\*Fiche 14** : cette fiche nous amène à une réflexion portée par un représentant CGT qui connait bien le second degré et qui propose de faire une visite dans des établissements auprès des personnels AED pour observer les conditions de travail de ces personnels surtout lorsqu’ils travaillent sans CPE.

1. **Présentation du compte rendu de la visite du collège Jules Ferry**

*Préconisations suite à la visite du collège Ferry :*

* *Intégrer et consulter FS-SSCT à toutes les étapes de la restructuration.*
* *Consulter les agents travaillant dans l’unité de travail qui va subir une restructuration à toutes les étapes – de la phase de projet à la livraison du chantier en passant par les réunions de suivi de chantier (calendrier précis des réunions, méthode, enjeux)*
* *Demander au propriétaire et aux prestataires de justifier leur choix afin de rendre compréhensible les choix, notamment lorsqu’ils ne satisfont pas les demandes initiales (contraintes techniques, budgétaires).*
* *S’appuyer sur les référentiels Éducation Nationale discipline par discipline*
* *Intégrer dans le projet global la question des conditions de travail pendant les travaux (délocalisation vers d’autres espaces, gestion du bruit/des questions de température, programmer les nuisances importantes sur les temps de congé…)*
* *Prendre en compte le fait que le recours à un contrat public-privé peut conduire à une altération voire une oblitération de la communication entre les parties impliquées.*

**Texte soumis au vote 7 votants : 6 pour, 1 abstention**

1. **Point sur le « guide de bonne pratique » et visites d’établissement**

Afin de créer un guide de bonnes pratiques à utiliser lors de travaux dans les établissements, nous avons déjà visité le collège Jules Ferry. Nous visiterons aussi l’école de Neuvéglise où ont eu lieu des travaux importants. Le déménagement de l’école primaire a déjà eu. Celui de l’école maternelle se fera aux vacances d’été.

La visite de la délégation se fera l’automne

Nous décidons aussi de faire une visite pour observer les conditions de travail des AED, dans des collèges où il n’y a pas de CPE. Il s’agirait de faire une enquête par le biais d’un questionnaire via internet entre autres.

1. **Présentation du compte rendu des auditions des directeurs et des directrices.**

**Après un travail qui s’est étalé sur 3 ans (cause COVID), décidé suite au suicide de notre collègue Christine Renon, nous publions ci-dessous les préconisations qui émanent de ces auditions de plus de 10 directeurs divers et variés du Cantal. Elles rejoignent pour beaucoup les demandes de l’Unsa et sont présentes dans notre projet syndical. Espérons qu’elles ne resteront pas des vœux pieux !**

*Préconisations :*

*- Former les directeurs·trices de manière continue et régulière, ne pas oublier les directeurs de classe unique.*

*- Former les directeurs·trices à la politique de santé et sécurité au travail pour une meilleure connaissance de l’usage du Registre SST.*

*- Proposer des réunions de directeurs·trices sur le temps de classe, et avec remplacement si ces formations et réunions ont lieu un jour non déchargé.*

*- Proposer aux directeurs.trices des animations pédagogiques spécifiques à la direction dans le cadre des 18 heures de formation.*

*- Permettre aux directeurs·trices de se rencontrer afin d’échanger sur leurs pratiques pour gagner en efficacité. - Proposer un temps de décharge supplémentaire selon les périodes de l’année, surtout dans les écoles de 2 à 5 classes, qui ont peu de décharges*

*- Améliorer le régime de décharge pour tous, quel que soit le nombre de classe - Pouvoir obtenir une aide administrative formée et pérenne*

*- Obtenir une aide à la création ou la mise à jour du DU.*

*- Permettre aux directeurs·trices de déconnecter donc sans subir d'astreinte téléphonique ou électronique et sans utiliser leur équipement et forfait personnels. Seuls les cas d'extrême gravité peuvent justifier la nécessité de les joindre en dehors de leurs obligations de service.*

*- Abonder la dotation brigade afin de ne pas placer les directeurs·trices dans la position de devoir choisir entre leur décharge de direction et le remplacement de collègues eux·elles-mêmes non remplacées*

**Texte soumis au vote, 6 votants : 5 pour, 1 abstention.**

1. **Recrutement médecin du travail**

Un médecin du travail, spécialement formé pour cette fonction, va prendre ses fonctions fin Mai 2023 au rectorat pour remplacer le Dr Roux partie en retraite.

Il y aura donc 3 médecins désormais plus un infirmier du travail et cela pour les 22 000 agents de l’académie.

Il en faudrait 7 pour le nombre d’agents que nous sommes et pour les visites tous les 5 ans auxquelles nous devrions avoir droit, mais l’article l’indiquant n’existe plus 😉…***DOMMAGE !!!***

Un médecin de travail a été recruté pour les collectivités territoriales.

1. **Programme de prévention des risques professionnels.**

C’est normalement un travail qui devrait être réalisé par l’employeur.

Les OS ont été sollicitées pour que le document ne soit pas descendant. Il a pris du retard compte tenu de la période électorale et du contexte social autour de la retraite.

Nous ferons un GT en septembre pour entamer l’année et cela nous guidera dans nos projets et notre travail de prévention en matière de santé et sécurité au travail.

1. **Point sur les accidents de service et congés dans le Cantal.**

Sur l’année 2022-2023 : 2 accidents de service :

Avec un non reconnu par avis du comité médical.

Une imputabilité reconnue, certificat de guérison reçu

Motif ??secret médical ? L’ISST explique que l’on devrait le savoir ..car ceci permettrait la prévention .**Et Oui** !!😉

Dans le 1 er degré, il y a cette année :

Congés grave maladie : 2 (AESH)

Congés longue maladie : 1

Congés longue durée : 4

Temps partiel thérapeutique : 9

Nous n’avons pas les chiffres pour les collèges et les lycées. C’est le rectorat qui doit transmettre les informations à la FSSSCT du cantal.

1. **Rapport social :**

Les CSA doivent le faire et la FSSSCT doit en être destinataire.

L’ISST a demandé à ce que les faits établissement nous soient transmis …

L’année dernière 26 agressions physiques, et 150 agressions verbales … ceci n’est pas remonté par le biais d’accident de service… **On se demande pourquoi** ???😉